



Conseil économique et social

Distr. Générale
4 janvier 2024
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Réponse de l'administration au rapport d'évaluation

Évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, et réponse de l'administration

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), a réalisé une évaluation conjointe et indépendante de la phase II (2020-2023) du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants. Huit recommandations destinées aux bureaux mondiaux, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays des deux organismes ont été formulées à l'issue de celle-ci. La réponse conjointe de l'administration présente un résumé des différentes mesures approuvées par ces bureaux.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section III.

* E/ICEF/2024/1.

Remarque : la version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. L'évaluation conjointe de la phase II (2020-2023) du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants (ci-après « Programme mondial ») est globalement positive. L'UNICEF et l'UNFPA ont tous deux joué un rôle de premier plan en veillant à ce que la prévention et la lutte contre le mariage d'enfants demeurent des priorités mondiales, régionales et nationales. Le pouvoir catalytique du Programme mondial en matière de renforcement des systèmes, de mobilisation des communautés et d'autonomisation des filles a permis d'accélérer les progrès à grande échelle.

2. D'une manière générale, l'UNICEF et l'UNFPA souscrivent aux recommandations exprimées dans l'évaluation. Plus précisément, les deux organisations accueillent favorablement les recommandations visant à accroître la durabilité grâce à des activités de plaidoyer, à l'institutionnalisation à tous les niveaux, au renforcement des systèmes nationaux et infranationaux ainsi que des capacités des organisations dirigées par des jeunes et des femmes, et à la mobilisation de fonds externes et internes (auprès de différents secteurs) à l'échelle nationale. L'UNFPA et l'UNICEF ont commencé à traiter les problèmes relevés lors de l'évaluation et des mesures sont en cours de mise en œuvre, notamment dans le cadre du processus de planification de la phase III.

3. Si l'UNICEF et l'UNFPA approuvent, en principe, la recommandation visant à « soutenir et renforcer l'efficacité du programme, à approfondir l'approche transformatrice de la conception des genres et à l'étendre aux pays dans lesquels l'approche est encore balbutiante », l'équipe précise que l'évaluation n'a pas tenu compte de certaines composantes et de certains aspects essentiels des outils et stratégies du Programme relatifs à la transformation des normes sociales et de genre qui sont axés sur les groupes de référence clés (les pairs, les frères et sœurs, les parents, les grands-parents, les tantes et oncles et d'autres membres de la famille élargie), notamment les chefs communautaires, religieux et traditionnels. De même, l'évaluation aurait pu mettre en exergue la nécessité de continuer à renforcer les capacités des organisations de la société civile locales féministes et dirigées par des jeunes et des femmes dans les mesures énoncées. L'UNICEF et l'UNFPA ont toutefois intégré cet aspect dans les mesures, étant donné que ces réseaux communautaires jouent un rôle essentiel dans le cadre de la stratégie globale de transformation de la conception des genres du Programme mondial.

II. Principales recommandations de l'évaluation et réponse de l'administration de l'UNICEF

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p>Recommandation 1 de l'évaluation : Adapter la théorie générale du changement aux contextes nationaux et infranationaux ainsi qu'aux populations ciblées.</p> <p>Explication : La portée, les objectifs et les modalités du Programme doivent être adaptés en fonction des ressources, des capacités et d'autres caractéristiques contextuelles des pays dans lesquels il intervient. Selon le contexte et les ressources disponibles, les bureaux de pays devront trouver un équilibre entre la portée et l'intensité des interventions, et déterminer s'il convient de réaliser des investissements pour atteindre des populations spécifiques de filles à risque ou déployer des approches prometteuses ou efficaces à plus grande échelle.</p> <p>Réponse de l'administration : D'accord</p>				
<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>1 (a) : Encadrer le processus de contextualisation de la théorie générale du changement aux niveaux national et infranational en vue d'adapter les interventions et de réaliser des investissements pour venir en aide à des groupes spécifiques de filles à risque et déployer des approches prometteuses et efficaces à plus grande échelle qui bénéficieront à davantage de filles.</p> <p>1 (b) : Les pays doivent suivre un processus de hiérarchisation des priorités inclusif et consultatif réunissant les deux organismes dans le cadre de l'adaptation de la théorie générale du changement. Les partenaires d'exécution aux niveaux national et infranational devront y être représentés, et les conditions favorisant la convergence géographique des programmes devront être prises en compte de manière réaliste, ce qui est primordial pour répondre aux besoins intersectionnels des adolescentes.</p> <p>1 (c) : Les pays doivent s'appuyer sur des données probantes pour définir, en particulier, les besoins des adolescentes aux échelles nationale et infranationale, les besoins des filles vivant en milieu urbain par rapport à celles vivant en milieu rural (en analysant d'autres données que le simple taux de mariage d'enfants) et ceux des filles présentant un profil de vulnérabilité spécifique (minorités sociales, filles handicapées, enceintes ou mariées, etc.), mais aussi documenter les adaptations et les révisions de la théorie du changement et adapter les cadres de suivi et de résultats.</p> <p>1 (d) : Les pays doivent réaliser un examen objectif des progrès accomplis à mi-parcours de la phase III ainsi qu'une rapide analyse de la situation, confirmer l'adaptation de la théorie du changement et ses hypothèses, et procéder à des ajustements si nécessaire, notamment en ce qui concerne les populations ciblées, les facteurs contribuant au mariage d'enfants au niveau infranational et au sein de groupes vulnérables spécifiques.</p>				
Les bureaux de pays font le point sur la situation, les mécanismes employés et les résultats obtenus, en s'appuyant sur les examens de l'efficacité du programme ou les analyses de la situation, afin de confirmer	Bureaux régionaux Bureaux de pays	Quatrième trimestre 2025	Pas encore commencé	Descriptif de programme de la phase III (2024-2030) du Programme

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
l'adaptation de la théorie du changement et le cadre de résultats, et de procéder aux modifications nécessaires en tenant compte des groupes spécifiques de filles à risque et de la possibilité de déployer les interventions à plus grande échelle dans le cadre d'un processus consultatif inclusif réunissant les deux organismes et les représentants des partenaires d'exécution aux niveaux national et infranational.				mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants
<p>Recommandation 2 de l'évaluation : Accroître la souplesse et l'adaptabilité du Programme vis-à-vis des contextes de crise humanitaire et des autres situations complexes.</p> <p>Explication : Le Programme mondial a mis au point des orientations et des outils normatifs et techniques visant à faciliter l'adaptation du programme dans les contextes de crise. Afin d'accroître la souplesse de ces processus d'adaptation continue, les pays devront disposer de capacités renforcées leur permettant de contextualiser les approches programmatiques et d'adapter les outils existants aux contextes humanitaires et fragiles auxquels ils sont confrontés.</p> <p>Réponse de l'administration : D'accord</p>				
<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>2 (a) : Apporter un soutien technique aux pays afin qu'ils renforcent leurs capacités de contextualisation des approches programmatiques et d'adaptation des documents d'orientation et outils existants aux contextes humanitaires et fragiles, y compris leur aptitude à améliorer la préparation aux situations d'urgence et la planification de la gestion des risques, et à mener des activités de plaidoyer auprès des acteurs clés en vue de faciliter l'intégration de la prévention et de la lutte contre le mariage d'enfants dans les interventions humanitaires.</p> <p>2 (b) : Proposer une approche de mise en œuvre stratégique et progressive et favoriser l'adaptation du Programme aux situations dans lesquelles les capacités opérationnelles sont souvent limitées en raison du contexte politique, d'une crise humanitaire ou d'autres événements pouvant se produire dans certaines régions des pays touchés par des crises prolongées.</p>				
Élaborer, adapter et déployer des outils fondés sur les liens entre l'action humanitaire et les activités de paix et de développement et la lutte contre le mariage d'enfants, l'adaptation, la conception et la mise en œuvre, afin d'accroître les capacités des partenaires des Nations Unies et locaux et d'orienter la mise en œuvre stratégique et progressive.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes)	Quatrième trimestre 2025	En cours	Guide technique relatif à la lutte contre le mariage d'enfants dans les situations de crise humanitaire destiné au personnel et aux partenaires du

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
				Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants Boîte à outils – Éliminer les mutilations génitales féminines et nexus humanitaire-développement : Mode d'emploi pour favoriser la mise en œuvre de l'approche nexus dans le cadre des programmes

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p>Recommandation 3 de l'évaluation : Soutenir et renforcer l'efficacité du Programme, approfondir l'approche transformatrice de la conception des genres et l'étendre aux pays dans lesquels l'approche est encore balbutiante.</p> <p>Explication : Le Programme mondial doit continuer d'intégrer l'approche transformatrice de la conception des genres en mettant en œuvre les cinq stratégies programmatiques fondamentales sélectionnées. Afin de réduire la dépendance à l'égard des fonds du programme, l'UNFPA et l'UNICEF doivent continuer à renforcer les compétences et la capacité d'action des adolescentes afin qu'elles puissent accéder à d'autres perspectives de vie que celles d'un mariage au cours de l'enfance, et ce de manière plus systématique, en favorisant une institutionnalisation plus importante et stable des différentes approches (telles que l'enseignement des compétences de la vie courante et l'éducation complète à la sexualité), notamment en étudiant systématiquement les options permettant d'accroître la convergence thématique en associant le renforcement des compétences à des possibilités de génération de revenus pour les adolescentes ou, au minimum, à des activités de mentorat.</p> <p>Réponse de l'administration : D'accord</p>				
<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>3 (a) : Le Programme mondial doit s'assurer que l'outil d'accélération de la transformation du genre est déployé dans l'ensemble des 12 pays, que les plans d'action relatifs à cet outil ont été élaborés et mis en œuvre et qu'ils font l'objet d'un suivi régulier, et que les pays se soumettent à une deuxième phase d'évaluation dans le cadre de laquelle des examens, des plans d'action, un suivi et des rapports de mise en œuvre sont réalisés.</p> <p>3 (b) : Envisager d'intégrer des outils normalisés et légers afin de mesurer l'institutionnalisation de la programmation transformatrice de la conception des genres, les capacités des partenaires d'exécution et, enfin, l'évolution observée concernant les normes et l'autonomisation des adolescentes. Adopter différentes méthodes qui compléteront les outils existants et permettront de mieux évaluer les progrès accomplis afin de rendre compte de l'évolution des normes sociales et de genre ainsi que des changements de comportement.</p>				
Adopter, adapter et déployer à grande échelle des approches et outils transformateurs de la conception des genres, notamment des mesures normalisées, et veiller à ce que les questions liées aux normes et aux pratiques juridiques et coutumières ou traditionnelles ainsi que les conséquences imprévues soient prises en compte dans les plans d'action relatifs à l'ensemble des programmes de pays.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes) Bureaux régionaux Bureaux de pays	Quatrième trimestre 2025	En cours	Outil d'accélération de la transformation du genre du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants

<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>3 (c) : Renforcer la participation des hommes et des garçons à tous les niveaux afin de créer de nouveaux modèles de masculinité positive en faveur de l'égalité des genres et de l'élimination du mariage d'enfants et, plus précisément, veiller à pérenniser leur mobilisation au moyen d'approches et d'activités favorisant leur participation.</p> <p>3 (d) : Continuer à encourager la collaboration avec les familles et les membres des communautés ; il convient d'évaluer systématiquement la composition des familles afin d'inclure les membres de la famille élargie et de sensibiliser ainsi d'autres personnes que les parents, notamment les oncles, les grands-parents et les autres individus qui influencent les décisions clés.</p> <p>3 (e) : Continuer de collaborer avec les responsables communautaires et les chefs religieux afin d'encourager l'évolution des normes sociales et de genre, en mettant l'accent sur l'intégration de messages en faveur de la modification des comportements dans les structures existantes afin d'accroître la durabilité (par exemple, dans les écoles comme cela est fait au sein des clubs scolaires, dans les dispositifs de protection de l'enfance au sein de la communauté, dans les conseils interconfessionnels et religieux), mais aussi en renforçant l'harmonisation et la complémentarité des normes et des pratiques juridiques et coutumières ou traditionnelles.</p> <p>3 (f) : Continuer de plaider en faveur de l'application des lois et des politiques et mettre en place un mécanisme de dialogue en interne afin d'aborder les conséquences imprévues de la mise en œuvre des lois limitant l'âge du mariage. Ce processus de dialogue doit être documenté afin d'identifier conjointement les risques et les mesures concrètes d'atténuation devant être instaurées par les bureaux de pays, et de contribuer à la mise en œuvre de la note technique détaillée sur le mariage d'enfants et la loi.</p>				
Élaborer, adapter et déployer des outils visant à renforcer les réseaux communautaires dans le cadre de programmes axés sur les masculinités positives, la participation de groupes de référence clés (les membres de la famille élargie, les chefs communautaires, religieux et traditionnels) et la rétention des bénéficiaires.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes)	31 décembre 2024	En cours	Note technique sur la collaboration avec les hommes et les garçons pour mettre fin au mariage d'enfants dans le cadre du Programme mondial
Suivre, évaluer et élaborer des stratégies visant à atténuer les éventuels conflits et lacunes dans les lois et leur application qui sont susceptibles de compromettre la prévention et la lutte contre le mariage d'enfants aux niveaux régional, national et infranational.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes) Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	Pas encore commencé	Le mariage d'enfants et la loi : Note technique du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants
<p>Recommandation 4 de l'évaluation : Renforcer l'exploitation stratégique et ambitieuse du potentiel du Programme mondial pour accélérer l'élimination du mariage d'enfants dans le monde.</p> <p>Explication : L'UNFPA et l'UNICEF doivent mettre à profit la position d'influence mondiale et régionale du Programme pour contribuer à accélérer l'élimination du mariage d'enfants dans le monde. Le Programme mondial doit se prévaloir davantage de son influence manifeste et reconnue au-delà des pays</p>				

ciblés, de sa capacité à rassembler des partenaires régionaux et mondiaux clés, ainsi que de son aptitude avérée à stimuler et à orienter la production et l'utilisation de données probantes sur le mariage d'enfants aux niveaux mondial et régional.				
Réponse de l'administration : D'accord				
Recommandations de l'évaluation :				
<p>4 (a) : Le Programme mondial doit tirer parti des possibilités à son actif en collaborant avec les donateurs et en particulier les acteurs du secteur privé, y compris au niveau national, afin de renforcer les partenariats, et se concentrer explicitement sur les contextes de crise humanitaire.</p> <p>4 (b) : Le Programme mondial doit mettre à profit sa position d'influence mondiale et régionale pour contribuer de manière stratégique à accélérer l'élimination du mariage d'enfants dans le monde et intervenir dans les pays et les régions où cette pratique est très répandue, sans se limiter aux pays actuellement ciblés.</p> <p>4 (c) : Les informations disponibles concernant la valeur ajoutée et l'influence positive du Programme mondial doivent être systématiquement consignées, minutieusement analysées et utilisées de manière stratégique pour obtenir encore plus de résultats.</p>				
Les bureaux régionaux et de pays élaborent des dossiers d'investissement et commencent à les utiliser dans leurs activités de plaidoyer à l'échelle nationale en vue d'orienter les décisions et de stimuler les investissements, mais aussi de suivre et de consigner les possibilités et les résultats en matière de valeur ajoutée et d'influence positive.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes) Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	Pas encore commencé	Dix bonnes raisons d'investir dans le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants
Élaborer une note conceptuelle, un dossier de candidature et des critères d'évaluation, puis inviter les bureaux de pays intéressés à déposer leur candidature pour faire partie des pays ciblés par le Programme mondial	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes)	Deuxième trimestre 2024	En cours	
Recommandations de l'évaluation :				
<p>4 (d) : Le Programme mondial doit nouer des partenariats internes et externes et déployer des efforts concertés en vue de plaider aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'intégration concrète de la prévention (et de la lutte) contre le mariage d'enfants et les pratiques néfastes dans ses activités habituelles dans les situations humanitaires. Ces actions de plaidoyer doivent porter sur des mesures telles que l'intégration des pratiques néfastes dans les outils courants de suivi et d'établissement de rapport au niveau des clusters, leur prise en compte explicite dans les modèles d'appel de fonds, la mobilisation de financements auprès de donateurs ou de fonds comme Éducation sans délai ou l'Education Outcomes Fund ou de fonds communs tels que le Fonds central pour les interventions d'urgence ou les fonds de financement commun pour les pays.</p>				
Élaborer des documents d'information contenant des messages clés expliquant les raisons pour lesquelles la prévention et la lutte contre le mariage d'enfants doivent être considérées comme prioritaires, y compris dans le cadre de l'action humanitaire.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes)	Quatrième trimestre 2024	Pas encore commencé	
Recommandation 5 de l'évaluation : Renforcer la coordination, les capacités des partenaires, la mobilisation de ressources ainsi que l'utilisation souple des fonds afin de gagner en efficacité.				

Explication : Si les mécanismes de coordination doivent être affinés en tenant compte des ressources humaines disponibles financées par le Programme mondial et d'autres moyens, des efforts concertés doivent être consacrés à la mobilisation de ressources supplémentaires et prévisibles. Le Programme mondial doit continuer à identifier des possibilités de financement et mobiliser des fonds supplémentaires afin de mettre en lumière ses réussites et d'élargir ses domaines d'influence ainsi que son effet catalyseur ; un soutien doit être apporté aux pays afin qu'ils mobilisent leurs propres ressources, en plus de les aider à s'adapter à la stratégie en la matière.

Réponse de l'administration : Partiellement d'accord

Justification : L'évaluation manque d'éléments probants pour étayer pleinement la recommandation visant à « accroître la collaboration du personnel avec les spécialistes des programmes en faveur de l'égalité des genres, des adolescents et des jeunes dans le cadre de la prochaine phase ». Dans le cadre du Programme, l'UNFPA et l'UNICEF disposent tous deux, aux niveaux national, régional et mondial, d'un personnel spécialisé dans les programmes en faveur de l'égalité des genres, des adolescents et des jeunes. S'agissant de la recommandation relative à l'amélioration du « protocole permettant de surveiller l'utilisation des fonds en vue de le rendre plus souple » et à l'intégration de « dispositions visant à utiliser les fonds de manière adéquate et opportune en cas d'activités non réalisées ou de modifications dans les plans de travail », les procédures de l'UNFPA et de l'UNICEF favorisent une adaptation souple des plans de travail et de l'affectation des ressources programmatiques.

Recommandations de l'évaluation :

5 (a) : Examiner et améliorer les mécanismes de coordination existants entre les organismes en vue de faciliter la convergence géographique des programmes, en particulier au niveau infranational, notamment en repérant et étudiant les points forts et les points faibles dans les initiatives en faveur de la convergence géographique et en analysant régulièrement (par exemple dans le cadre des examens annuels ou des réunions organisées par le Programme mondial) ce qui fonctionne et ne fonctionne pas à cet égard, plus particulièrement à l'échelle infranationale.

5 (b) : Envisager d'accroître la collaboration du personnel avec les spécialistes des programmes en faveur de l'égalité des genres, des adolescents et des jeunes dans le cadre de la phase III.

5 (c) : Le Programme mondial pourrait prévoir des mesures complémentaires, telles que la mise en place de plusieurs types d'incitations relatives à la mobilisation de fonds externes et internes (auprès des différents secteurs) au niveau national, y compris son évaluation par l'intermédiaire du système de suivi et d'établissement de rapports du Programme mondial.

5 (d) : Envisager d'améliorer le protocole permettant de surveiller l'utilisation des fonds en vue de le rendre plus souple, et d'y intégrer des dispositions visant à utiliser les fonds de manière adéquate et opportune en cas d'activités non réalisées ou de modifications dans les plans de travail.

Les bureaux de pays élaborent des plans de mobilisation des ressources dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le mariage d'enfants et commencent à les mettre en œuvre.	Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	En cours	Dix bonnes raisons d'investir dans le Programme mondial
Élaborer et mettre en œuvre un modèle de renforcement des capacités visant à accroître les capacités des groupes, coalitions et mouvements locaux féministes, dirigés par des jeunes ou des femmes afin qu'ils puissent jouir d'une plus grande indépendance organisationnelle, gagner en	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes) Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	En cours	Évaluation de la dimension de genre dans les organisations de la société civile partenaires du

autonomie et mobiliser davantage de ressources pour participer aux initiatives de plaidoyer et de programmation destinées à mettre fin au mariage d'enfants.				Programme mondial
<p>Recommandation 6 de l'évaluation : Produire davantage de données probantes sur ce qui fonctionne dans les contextes du Programme et en faire bon usage.</p> <p>Explication : Le Programme mondial doit continuer à jouer son rôle et à mener ses activités visant à produire des données probantes et à transmettre des connaissances sur l'élimination du mariage d'enfants à tous les niveaux. Il doit tirer parti de son influence mondiale pour élargir et approfondir l'axe d'intervention à l'échelle nationale afin de générer, de rassembler et d'utiliser des données probantes pour comprendre ce qui fonctionne dans différents contextes, en particulier aux niveaux infranational et communautaire.</p> <p>Réponse de l'administration : D'accord</p>				
<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>6 (a) : Envisager d'intégrer des indicateurs sentinelles qui permettront au moins d'approfondir le suivi des interventions sélectionnées, ainsi que d'autres outils légers pour évaluer les changements au niveau des réalisations dans les communautés ou les zones d'intervention. Renforcer le cadre global de résultats du Programme mondial ainsi que son système et ses outils de suivi et d'établissement de rapports en procédant à des améliorations axées sur l'apprentissage. Les budgets affectés au Programme doivent tenir compte en amont des coûts de suivi, d'évaluation et de production de données.</p> <p>6 (b) : Continuer à établir des budgets et à encourager la réalisation de recherches et d'évaluations ainsi que l'utilisation de leurs résultats, tout en y intégrant la production de données à partir d'études ou d'enquêtes menées par des tiers susceptibles de contenir des indicateurs permettant de mesurer la capacité d'action des filles, leur autonomisation et la prévalence du mariage d'enfants.</p> <p>6 (c) : Identifier et sélectionner de manière stratégique quelques interventions mises en œuvre dans le cadre du Programme mondial pour lesquelles il convient d'investir dans des mesures spécifiques visant à produire des données probantes sur ce qui fonctionne dans un contexte donné, en s'appuyant sur l'évaluation d'impact combinée à l'évaluation du processus.</p> <p>6 (d) : Mobiliser un soutien interne ou externe afin d'évaluer l'efficacité des interventions prometteuses et modulables en ce qui concerne les résultats et les mécanismes du Programme mondial dans divers contextes, notamment dans les situations humanitaires.</p> <p>6 (e) : Évaluer l'accès aux documents et aux données probantes recueillis sur les plateformes et dans les registres du Programme mondial, ainsi que leur portée. Cibler les publics internes et externes aux échelles nationale et infranationale, notamment les partenaires d'exécution.</p>				
Contrôler, examiner et évaluer la qualité des recherches et des données probantes produites par les bureaux régionaux et de pays, y compris les mécanismes de collecte de données ventilées, d'évaluation des résultats et de promotion de l'apprentissage.	<p>Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes)</p> <p>Centre mondial de la recherche et de la prospective – UNICEF Innocenti</p> <p>Bureaux régionaux</p> <p>Bureaux de pays</p>	31 décembre 2025	En cours	

Continuer à accroître l'utilisation des données probantes et de la recherche au moyen de registres internationaux et de webinaires, ainsi que par l'intermédiaire du Réseau recherche-action sur le mariage des enfants, en partenariat avec l'organisation Filles, pas épouses.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes) Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	En cours	
<p>Recommandation 7 de l'évaluation : Intégrer systématiquement les missions du Programme au domaine de la protection sociale et plaider en faveur du renforcement de la gestion des finances publiques afin de favoriser l'autonomisation des adolescentes.</p> <p>Explication : Le Programme mondial se fonde sur les analyses existantes des finances publiques et du paysage financier, et renforce systématiquement l'utilisation de méthodes de gestion des finances publiques afin d'autonomiser les adolescentes.</p> <p>Réponse de l'administration : D'accord</p>				
<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>7 (a) : Élargir la convergence thématique existante dans le cadre du Programme mondial afin d'intégrer systématiquement des interventions de protection sociale, comme des programmes de transferts monétaires.</p> <p>7 (b) : Mener des activités de plaidoyer afin que des allocations budgétaires et des dépenses nationales ainsi qu'infranationales soient consacrées aux biens et aux services sociaux essentiels pour autonomiser les filles et prévenir le mariage d'enfants.</p>				
Les bureaux de pays commencent à recenser les programmes de protection sociale ainsi que les autres mécanismes de financement ; ils identifient des points d'entrée potentiels et mènent des actions de plaidoyer pour les mettre au service de l'autonomisation des filles.	Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	En cours	Études de cas de l'UNICEF sur l'exploitation des programmes sectoriels à grande échelle en vue de prévenir le mariage d'enfants
<p>Recommandation 8 de l'évaluation : Élaborer des plans relatifs à la durabilité dans chaque pays, en collaboration avec les partenaires d'exécution et les interlocuteurs concernés.</p> <p>Explication : Le Programme mondial doit veiller à ce que le potentiel de durabilité constitue l'un des critères clés de hiérarchisation des investissements, des stratégies et des approches du Programme dans le cadre de la planification de la phase III et des examens ultérieurs.</p> <p>Réponse de l'administration : D'accord</p>				
<p>Recommandations de l'évaluation :</p> <p>8 (a) : Adopter une approche ascendante dans le cadre de l'élaboration de plans relatifs à la durabilité dans chaque pays en collaboration avec les partenaires d'exécution et les interlocuteurs concernés, en commençant par renforcer la durabilité à l'échelle infranationale en sélectionnant les interventions en fonction de leur pertinence au regard des investissements, de leur potentiel d'évolution ou d'autres critères relatifs à la criticité. Intégrer l'élaboration de ces plans dans les activités des plans de travail pluriannuels du Programme mondial et prévoir des indicateurs ainsi que des critères de référence permettant d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine, qui seront utilisés dans les rapports annuels. Donner la priorité aux interventions de renforcement des systèmes lorsque ces derniers</p>				

sont institutionnalisés (éducation complète à la sexualité, renforcement des compétences de la vie courante, services liés à la santé sexuelle et aux droits en matière de procréation, etc.).

8 (b) : Mettre au point des processus et des outils destinés à renforcer l'apprentissage, l'adhésion et la responsabilité, comme des évaluations du modèle de maturité des programmes, des stratégies et des systèmes gouvernementaux visant à éliminer le mariage d'enfants. Bien qu'il ne s'agisse pour l'instant que d'un outil expérimental et émergent, l'utilisation de cet outil ou d'un autre doit être généralisée ; son appropriation et son hébergement doivent être planifiés et encouragés afin que sa gestion soit assurée par les gouvernements ou des tiers crédibles, au niveau national ou même régional. Ces outils aideront non seulement à évaluer régulièrement les progrès au niveau institutionnel, mais aussi à parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires.

Les bureaux de pays élaborent des plans relatifs à l'institutionnalisation et à la durabilité et commencent à les mettre en œuvre, en privilégiant une approche participative réunissant l'ensemble des parties prenantes.	Bureaux régionaux Bureaux de pays	31 décembre 2025	Pas encore commencé	
Élaborer une note d'orientation énonçant les principaux éléments à prendre en compte pour renforcer la durabilité, l'institutionnalisation et l'adaptabilité, en prévoyant des mécanismes de suivi.	Groupe des programmes (équipe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention des pratiques néfastes)	31 décembre 2024	Pas encore commencé	

III. Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des interventions de l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de la mise en place de prestations universelles au titre des enfants, de son résumé ([E/ICEF/2024/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/4](#)) ;
 2. *Prend également note* de l'évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, de son résumé ([E/ICEF/2024/5](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/6](#)).
-